



## Partage de bien après divorce

Par **milouda**, le **18/12/2014** à **09:50**

bonjour je voudrai savoir comment se passe le partage de bien nous avons acheter une maison étant marié a credit le credit restant dû est 140000 quand je suis partie et la maison est estimer a 130000 mon ex veut garder la maison aurai je droit a quelque chose ou pas merci

Par **domat**, le **18/12/2014** à **11:09**

bjr,  
il ne faut pas mélanger la propriété d'un bien immobilier et son financement.  
si vous étiez marié sous le régime légal de la communauté, la maison appartient à la communauté et financé par la communauté.  
donc vous avez droit à la moitié de la valeur de la maison.  
par contre pour le crédit, vous devez être solidaire de son remboursement peu importe que vous soyez marié ou divorcé donc vous devez demander à la banque que vous soyez désolidarisé du crédit ce qu'elle n'est pas obligé d'accepter.  
cdt